

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

-----  
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
-----

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

en date du **04 MAI 2006**

\*\*\*\*\*

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil six, le quatre du mois de mai, à 20 heures, Le Conseil Municipal, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur DELATTRE, Député-Maire.

**PRESENTS** : **M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SOUJED, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, Mme CHAPPAZ,  
M. COTTIN, Mme BAIN, M. CHANUDET, Mme DIDELET, M. SALLOT, Mme DODIN, M. VICOONE,  
Mme BAUGE. M. VERBRUGGHE, Mme CATUSSE, M. FINCK, Mme GONZALEZ, M. LANDRY,  
Mme PHILIPPOT. Mme POIGNEAU, M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme ROYE,  
M. BOURLIER, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND, M. DONOT, M. SEBAOUN, Mme FERRET,  
M. LE ROUX, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BEN HABIB, M. BODIOU, M. SANGUIN.

**ABSENTS** : M. LE CAM (Pouvoir à Mme CATUSSE)  
Mme COHEN Non excusée

**SECRETAIRE** : Mme POIGNEAU

\*\*\*\*\*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été  
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme POIGNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir  
ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 24 avril 2006 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

\*\*\*\*\*

**1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2006 ET DU 23 MARS 2006.**

(Rapporteur M. DELATTRE)

Les procès verbaux des Conseils Municipaux des 14 mars 2006 et 23 mars 2006 n'apportent aucune observation, ils sont donc adoptés à l'unanimité.

**2. REMUNERATION DES AGENTS COMMUNAUX PARTICIPANT A DES SEJOURS HORS COLLECTIVITE DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS.**

(Rapporteur Mme DODIN)

Dans le cadre de leurs fonctions, certains agents communaux sont amenés à participer à des séjours organisés pour les Franconillois en dehors de la collectivité. Il convient donc de déterminer l'indemnisation du personnel communal qui travaille en plus de ses horaires habituels, en tenant compte des différentes périodes et durées des séjours.

Cette délibération a pour objet de fixer une rémunération forfaitaire pour les agents communaux participant aux séjours organisés hors de la collectivité.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE les montants forfaitaires en compensation des heures de travail supplémentaire effectuées et non récupérables dans les conditions énoncées dans la délibération et AUTORISE Monsieur le Député Maire à rémunérer les agents concernés selon le principe des forfaits établis.**

**3. PARTICIPATIONS FINANCIERES A DES SORTIES PEDAGOGIQUES ET DES PROJETS EDUCATIFS – ANNEE SCOLAIRE 2005/2006.** (Rapporteur Mme CAVECCHI)

Il est proposé de verser 700 € au lycée Jean Monnet pour aider l'association « Solid'Eau Mali » à continuer son action de solidarité internationale avec des villages maliens et plus particulièrement par la construction d'une école dans le village de Kara.

La subvention accordée permettra à l'association de compléter son budget pour financer la construction de l'école et aider à son fonctionnement de départ.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'accorder une participation financière communale de 700 € au lycée Jean Monnet pour aider l'association « Solid'Eau Mali ».**

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA PROGRAMMATION DES LIEUX DE DIFFUSION ET SAISONS CULTURELLES – ANNEE 2006.** (Rapporteur Mme DIDELET)

Dans le cadre des aides accordées par le Conseil Général du Val-d'Oise, la Mairie de Franconville sollicite une subvention pour soutenir sa programmation culturelle à l'Espace Saint-Exupéry qui propose une cinquantaine de représentations par an et de nombreuses expositions. La participation du public scolaire aux différentes activités proposées par le Centre s'intensifie d'années en années.

L'objectif de l'Espace Saint-Exupéry est de développer significativement son positionnement

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général du Val-d'Oise dans le cadre de l'aide accordé à la programmation culturelle des lieux de diffusion.**

**5. MEDIATHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE PROJET D'ANIMATIONS AUTOUR DU THEME « LA GOURMANDISE » MIS EN PLACE EN DIRECTION DE TOUS LES PUBLICS.** (Rapporteur Mme BAUGE)

Dans le cadre des aides apportées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France afin de favoriser une politique d'animations autour du livre et de la lecture, la ville sollicite une aide concernant toutes les actions mises en place autour du thème « la gourmandise ».

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

**6. MEDIATHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE :**

- DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DU VAL-D'OISE.**
- DE LA CREATION D'UN NOUVEAU FOND DE 400 DVD.**

(Rapporteur Mme BAUGE)

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général du Val-d'Oise accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière concerne le programme des animations, des actions mises en place par les bibliothèques pour développer et promouvoir la lecture publique.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil général :**

- Par l'attribution d'une subvention de 4500 euros pour l'aide aux animations.**
- Par l'attribution d'une subvention de 4600 euros pour la création d'un nouveau fonds (DVD).**
- Par l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un meuble spécifique, pour les DVD, soit 25%HT du prix du meuble.**

**7. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 943 SISE 124 RUE DE LA STATION.**

(Rapporteur M. COTTIN)

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise a déclaré d'utilité publique au profit du Département du Val-d'Oise, les travaux et acquisitions nécessaires au projet de suppression des passages à niveau 6 et 7 sur la commune de Franconville. Ce projet nécessite une emprise de 164m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AD 385 pour aménager la voie de circulation mixte le long de la voie ferrée. Afin de s'y conformer et de répondre aux besoins du Conseil Général, il est proposé d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AD 943 pour une superficie totale de 164 m<sup>2</sup>, et pour un prix total de 1 euro (un euro) au profit du Conseil Général du Val-d'Oise.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AD 943 pour une superficie totale de 164 m<sup>2</sup>, pour un prix total de 1 euro (un euro) au profit du Conseil Général du Val-d'Oise sis Hôtel du Département, 2 avenue du Parc à Cergy Pontoise Cedex (95032) et AUTORISE M. le Maire à diligenter toute procédure nécessaire et à signer tous actes relatifs à cette cession,**

**8. CESSION DE DEUX PARCELLES CADASTREES AD 944 ET AD 386 SISES 124 ET 126 RUE DE LA STATION.** (Rapporteur M. COTTIN)

La commune est propriétaire des anciens locaux commerciaux sis 124 et 126 rue de la Station. La Société Kaufman and Broad Homes a, de sa propre initiative, effectué des démarches auprès du propriétaire de l'ancien commerce de boulangerie sis, 128 rue de la Station en vue de son acquisition pour la réalisation d'un ensemble de logements collectifs.

Au regard des négociations avec le propriétaire de ladite boulangerie, Kaufman and Broad Homes a proposé à la commune d'acquérir les anciens commerces limitrophes, anciennement teinturier, bar et fleuriste sis, 124 et 126 rue de la Station, afin d'élargir l'emprise du projet et de lui donner ainsi une assiette foncière cohérente.

De plus, la surface de ces deux terrains (557 m<sup>2</sup> au total) étant dans l'emprise des travaux nécessaires au projet de suppression des passages à niveau 6 et 7, elle sera amputée de 164 m<sup>2</sup> au profit du Conseil Général du Val-d'Oise. La commune n'a pas l'utilité de conserver le surplus de ces parcelles et la Société Kaufman and Broad Homes s'étant portée acquéreur, il est proposé d'approuver la cession des parcelles cadastrées section AD 944 et AD 386 pour une superficie totale de 393 m<sup>2</sup> et pour un prix total de 400 000 euros.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées AD 944 et AD 386 pour une superficie totale de 393 m<sup>2</sup>, pour un prix total de 400 000 euros (quatre cents mille euros) au profit de la Société Kaufman and Broad Homes sise 127 avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine Cedex (92207) ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait avec le consentement du bénéficiaire et **AUTORISE M. le Maire** à diligenter toute procédure nécessaire et à signer tous actes relatifs à cette cession.

9. **ZUS FONTAINE BERTIN – PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE ET D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL ET FORET.** (Rapporteur M. VERBRUGGHE)

La ville de FRANCONVILLE programme une opération de requalification des espaces extérieurs de la ZUS Fontaine Bertin dans le cadre des actions à destination des quartiers en difficultés visant à améliorer le cadre de vie de des habitants. A ce titre, des demandes de financement vont être adressées à l'Etat et au Conseil Général, et une demande de fonds de concours sollicitera la communauté d'agglomération Val et Forêt.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Amélioration de l'environnement urbain
- Désenclavement du quartier
- Amélioration de la lisibilité du site, de la sécurité et du stationnement
- Création d'équipements de proximité

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le programme global d'intervention sur la résidence Fontaine Bertin et l'avant projet sommaire dressé par le cabinet HORTESIE visant la requalification des espaces extérieurs, **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au taux le plus élevé d'après la base subventionnable, au titre des opérations isolées de l'ANRU déléguées au Préfet, **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention de droit commun destinés aux quartiers en difficultés, **SOLLICITE** de la Communauté d'agglomération Val et Forêt un fond de concours, au titre des actions politique de la ville, **SOLLICITE** du Conseil Régional une subvention au titre de sa participation à la réalisation d'équipements dans un local culturel de proximité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à entreprendre toutes les démarches relatives à ces demandes.

10. **RD14 COTE SAINT-MARC : ASSAINISSEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE DEPUTE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ENTREPRISE RETENUE.** (Rapporteur Mme CATUSSE)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril 2006 pour procéder à l'ouverture des offres concernant les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux RD 14 - Côte Saint Marc.

Au vu de l'analyse de ces offres, **le Groupement BASSET-PUJOL/SOBECA** a été retenue pour son offre la mieux-disante au prix de **1 289 390 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le marché avec cette entreprise.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à signer le marché avec ce groupement ainsi que tous les documents y afférents.

**11. PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2006 – RUES G. BERTIN, DES PEUPLIERS, DES CEDRES, DE LA PEPINIERE, DE LA SABLIERE, AVENUE DES BOIS, CHEMIN DES COTILLONS, CHEMIN SOUS LES REGARDS, RUES SOLDINI ET CLAUDE BONNE**

**- PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.** (Rapporteur Mme CATUSSE)

Dans le cadre de l'amélioration du réseau communal d'assainissement, il est prévu le remplacement des collecteurs unitaires des Rues Gabriel Bertin, des Peupliers, de Cèdres, de la Pépinière, de la Sablière, Avenue des Bois, Chemin des Cotillons, Chemin sous les Regards, Rues Soldini, Claude Bonne.

Des demandes de subventions sont faites auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, conformément au contrat de bassin signé fin 2004. Pour la réalisation de ces travaux, il apparaît opportun de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE le dossier technique pour les travaux d'assainissement des Rues citées ci-dessus, DECIDE de procéder à un appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises et à recourir, soit à un nouvel appel d'offres ouvert, soit à un marché négocié en cas de procédure infructueuse, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres permettant de sélectionner les propositions de qualité et de prix les plus intéressantes, à signer les pièces du marché avec les entreprises retenues, à signer les éventuels avenants ainsi que les documents y afférents.**

**12. PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2006 DU TRASERR SECURITE ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION.** (Rapporteur M. SALLOT)

Dans le cadre du programme des Travaux Relatifs à l'Aménagement de la Sécurité et à l'Exploitation du Réseau Routier (TRASERR), le Département accorde aux communes des subventions pour travaux de sécurité réalisés aux abords des établissements scolaires, calculées à un taux de 50 % du montant HT des travaux.

Aussi, il est proposé d'inscrire, au titre du programme du TRASERR SECURITE 2006, les travaux d'aménagement de sécurité Rue de l'Epine Guyon, au droit du Groupe Scolaire de l'Epine Guyon, et les travaux d'aménagement de sécurité Rue de la Côte Rôtie au droit de l'école maternelle de la Côte Rôtie.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'approuver le programme des travaux pour l'aménagement de sécurité Rue de l'Epine Guyon aux abords du Groupe Scolaire de l'Epine Guyon et Rue de la Côte Rôtie au droit de l'école maternelle de la Côte Rôtie, de solliciter leur inscription au Programme Départemental 2006 TRASERR SECURITE ECOLE, de solliciter du Conseil Général du Val-d'Oise, la subvention calculée au taux de 50 % du montant H.T. des travaux, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'obtention des subventions.**

**13. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE CARNOT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE SUR LE PROGRAMME FONDS SCOLAIRE.** (Rapporteur M. VICOONE)

En raison de la fermeture des passages à niveaux de la gare, une réorganisation de la carte scolaire dans ce secteur, est devenue indispensable. Pour cela, l'ancienne école maternelle de la gare a été démolie et une école primaire a été construite, comprenant 5 classes élémentaires et 4 classes maternelles.

Dans le même esprit, l'école élémentaire Carnot est restructurée en une école primaire qui comprendra, dès la rentrée prochaine, 3 classes élémentaires et 2 classes maternelles. Il est donc nécessaire d'aménager un dortoir, des toilettes spécifiques et une salle pour les « ATSEM ».

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE l'octroi de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général du Val-d'Oise, DEMANDE au Conseil Général du Val-d'Oise l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention, AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

**14. DECISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Droit de stationnement sur le domaine public des terrasses semi-permanentes non couvertes.
- Résidence Cadet de Vaux – Démolition partielle du toboggan et création de jardinières
- Convention aux travaux de démolition du toboggan et création de jardinières Résidence «Cadet de Vaux 1».
- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – restructuration du Groupe Scolaire de la Gare
- Contrat auprès de la Ste SERFI pour la mise en place d'un contrat d'entretien et de contrôle de la surfaceuse à glace.
- Contrat auprès de la Ste SACEM dans le cadre de la Gestion du Centre de Sports et de Loisirs
- Solution de Géo localisation d'optimisation et de Gestion des flottes.
- Annule et remplace la décision n°06-030 – Acquisition de 6 véhicules Citroën Saxo
- Réalisation de la version sonore du Journal de la Ville de Franconville (11 numéros par an).
- Convention confiant à la CRAMIF 5 jours de formation.
- Contrat de maintenance POST OFFICE
- Marché de fourniture de mobilier pour l'Ecole de Musique et d'Art Dramatique.
- Achat de papier reprographique et enveloppes.
- Atelier de jonglerie animé par l'Association Jonglomatic.
- Contrat de cession avec la Compagnie Diaxasso Ensemble.
- Contrat avec la Compagnie Théâtrale « Entrée de jeu ».
- Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre du projet de construction de la structure multi-accueil rue des Pommiers Saulniers.
- Recours contentieux contre l'arrêté interministériel du 20 décembre 2005.
- Annule et remplace la décision n°22 : Contrat d'entretien des cabines d'aisances de la Maison des Associations.

**. QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

Fait à Franconville, le 5 mai 2006

**LE DEPUTE MAIRE**

**FRANCIS DELATTRE**